

DES PRATIQUES REVOLUES



BILLET D'HUMEUR

Remplir des documents, coucher sur du papier des kilomètres de textes, échanger des (milliers) de courriels, faire des notes de supervisions, des pv de colloques, de compte-rendu de bilans... Tout ça, notre monde éducatif sait parfaitement le faire. Un dossier d'un jeune qui a passé quelques années en foyer doit bien peser des tonnes, voir des gigabits !

Mais entre ce qui est effectivement archivé dans le dossier et ce que les lois de droit d'accès aux documents nous permettent de remettre aux personnes concernées... on est parfois surpris de la petite épaisseur de ce qui est remis aux anciens enfants placés qui viennent interroger leur passé.

Et si en plus le dossier est rempli de textes que seul(e) s les initié(e)s peuvent lire, rempli d'abréviations dont notre métier a le secret, et de phrases tordues par notre langage propre... est-ce que le besoin de savoir et de comprendre sera nourri ? Le vent efface les traces dans le sable...

Cédric Bernard

EDITORIAL

Pour ce 14^e numéro de Perspectives, nous nous intéressons à différentes traces collectées sur nos pratiques, sur nos bénéficiaires, et celles qui peuvent leurs être transmises.

Il n'y a pas si longtemps, les documents et (rares) écrits internes aux foyers concernant les enfants placés étaient détruits à leur départ. Ils étaient considérés comme nuisibles pour l'avenir des bénéficiaires. Pour bien vivre en tant qu'adulte, les jeunes étaient encouragés à oublier le passé honteux du placement, comme si possible aussi leur famille d'origine, tenue à l'écart de la « bonne » éducation dispensée en foyer.

Dès lors que l'on prend en compte les avis d'anciens enfants placés, en particulier de ceux placés « à des fins d'assistance » jusque dans les années 1960, c'est bien l'inverse qui s'impose à nous : certains soulignent l'importance de pouvoir retrouver des bouts d'histoire, des réponses aux pourquoi des décisions, un narratif sur leurs parents... Parfois tardivement, pour retrouver ou consolider les racines identitaires et se comprendre. Deux jeunes

ont accepté de s'exprimer pour nous (merci à eux!) : Natacha confirme l'importance de retourner sur ses traces, tandis que A., plus jeune, conclut à un autre besoin : l'histoire singulière de chacun nous impose aussi de respecter rythmes et rapports différents au passé.

L'informatique encourage aujourd'hui des écrits pléthoriques, mais permet également de mieux les organiser. Ceux-ci seront aussi l'objet d'études, apporteront des regards critiques pour améliorer nos pratiques et revenir sur les représentations de chaque époque. Les lois aussi ont changé : depuis 1992, les informations sensibles que nous récoltons, continuent à appartenir aux personnes désignées, avec des limites et de nouveaux droits de consultation et de correction.

Que du bonheur ? Nos prédécesseurs avaient-ils vraiment tort de se méfier des écrits ?

Ceux-ci poseront toujours de multiples défis. Il y a deux millénaires, Socrate, dans sa « Fable des

trois tamis », soulignait déjà le danger de parler d'autrui sans « vérité, nécessité et bonté ». Parler d'autrui ou le faire par écrit peut soigner... mais aussi blesser, perturber, enfermer et nuire, si non accompagné d'un souci de vérité (qui demande aussi de contextualiser et d'être conscient de sa propre subjectivité), de l'évaluation de l'utilité du partage (la nécessaire confidentialité) et, avant tout, d'une bienveillance sans faille...

A l'heure des piratages informatiques, « fake news », harcèlements et autres errements des réseaux sociaux, des garanties de protection et des principes éthiques rigoureux doivent tous nous guider !

Marc Berger,
ex-directeur institution éducative,
juge assesseur APEA

DU PASSÉ, NE PAS FAIRE TABLE RASE : ÉCRIRE L'HISTOIRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, ENTRE DEVOIR DE MÉMOIRE ET DROIT À L'OUBLI

Le 14 octobre 2021 avait lieu à Sion une journée d'études consacrée à la question des «Dossiers sensibles de la protection des mineurs». Fruit d'une collaboration entre les Archives de l'Etat du Valais, l'Equipe de recherche en histoire sociale de l'éducation (FPSE/ Université de Genève) et la Haute Ecole de travail social de Genève (HES-SO), cet événement avait pour vocation de faire réfléchir et discuter ensemble divers acteurs et actrices potentiellement intéressé·es aux usages des archives et dossiers produits par ce terrain professionnel: institutions et personnels qui s'occupent de mineur·es en difficulté, personnes concernées, archivistes, chercheur·es issu·es des sciences sociales et humaines. Cet événement vient à point nommé montrer l'importance du patrimoine documentaire hérité des politiques de la protection de l'enfance et de la jeunesse, à l'heure où un programme de recherche national (PNR 76) a contribué au lancement d'une grande diversité de recherches visant à éclairer les rapports entre politiques d'assistance et mécanismes de coercition à travers l'histoire, des décennies anciennes jusqu'au temps présent.

L'histoire ne serait-elle alors qu'un vaste puisard donnant accès au réservoir sans fin des mauvaises pratiques? Une sorte de grand dépotoir-repoussoir de ce

que l'humanité a pu produire de mécanismes d'exclusion sociale et de réflexes de stigmatisation? Un miroir déformant tendu par le passé aux acteurs·trices du présent pour leur renvoyer l'image d'un système inhumain dont elles et ils sont les héritiers? Mais en agitant cet épouvantail, ne risque-t-on pas de voir ces mêmes professionnel·les de terrain tétanisé·es par les enjeux de conservation de leur propre patrimoine documentaire? En s'imaginant par exemple que les historien·nes de demain ne viendront fouiller dans leurs archives que pour y donner à voir un éventail de pratiques désormais obsolètes et dénuées de sens, voire des dossiers à charge à partir desquels des justiciables pourraient venir leur demander des comptes sur le traitement dont ils et elles ont fait l'objet. De là à penser que de telles craintes pourraient alimenter des tentations de destructions sauvages de ce patrimoine, il n'y a qu'un pas.

Par ailleurs, la conservation des données sensibles pose de délicates questions éthiques tant aux archivistes qu'aux chercheur·es: au nom de quoi s'autoriseraient-ils pour les première·s à conserver des pans de la vie des publics visés par ces mesures de protection, pour les second·es à les consulter, sans nécessairement demander leur avis aux principales et principaux concer-

nés? Ces personnes n'auraient-elles pas un droit à l'oubli, à ce que leurs trajectoires biographiques passées ne les poursuivent pas sous forme d'un mille-feuilles documentaire dont elles ignorent le plus souvent l'existence?

La journée d'études de Sion a tenté de rendre visibles ces tensions, et s'est efforcée de saisir la diversité des usages citoyens de la recherche en sciences humaines lorsqu'elle se frotte au terrain de la protection de l'enfance. Ainsi, si les historien·nes s'intéressent aux pratiques couchées dans les dossiers anciens, c'est pour répondre à une demande d'intelligibilité issue de la société civile: par la presse, les médias, les témoignages écrits ou audiovisuels, nombreuses ont été en Suisse (mais pas seulement) les personnes concernées à porter parole de ce qu'elles avaient enduré au nom d'une politique de l'enfance qui ne les enleva à leurs parents que pour les confier à des institutions ou des familles sourdes à leurs besoins d'éducation ou de protection. Depuis les premiers récits circonstanciés de Louise Burchard-Molteni, confirmés par nombre de témoins après elle, nul ne peut plus ignorer ces phénomènes, ni leur durabilité dans le temps. Mais justement, pourquoi une telle persistance? A l'heure où les droits humains étaient célébrés après 1945 par une inflation de normes



nationales et internationales, comment expliquer le déni de droits dont ont été frappés de façon récurrente bien des destinataires de l'action publique, à l'image des témoins auditionnés par la Commission indépendante d'experts sur les internements administratifs? Ce besoin de comprendre n'a pourtant rien d'un réquisitoire. Fondé sur l'examen attentif des traces multiples laissées par ces dispositifs (rapports, dossiers, textes normatifs, notes de services, écrits professionnels, etc...), il s'efforce de faire le jour sur le contexte qui a rendu possible ces phénomènes maltraitants. Il attire l'attention sur la réalité de ce qui fut : des abus avérés, alimentés par une intolérance sociale face aux situations hors-normes et par la mécanique de la domination nourrie d'arbitraire et de coercition, sur les plus rebelles ou les plus vulnérables ; mais aussi les ten-

tatives, parfois réussies, de réformes, pour faire advenir des pratiques et des systèmes mieux-traitants. Il éclaire en outre les contraintes et les dilemmes auxquels devaient faire face les acteurs-trices et organes de ces dispositifs dans la poursuite de leur mandat, avec les outils, les moyens et les représentations qui étaient les leurs aux moments «T» auxquels les ressources documentaires permettent de les saisir.

Et de fait, préserver le patrimoine documentaire que représentent ces dossiers sensibles, comme le font les archivistes, et les exploiter, comme le fait la recherche en sciences sociales, c'est contribuer à donner à voir dans sa complexité au nom de quoi, et avec quelles ressources (humaines, financières), quels savoirs scientifiques, quels savoir-faire professionnels et quelles va-

leurs éthiques, sont mises en œuvre les finalités d'une politique de l'enfance.

Non pour dénoncer. Mais pour comprendre ce qui a pesé sur le passé pour l'amener à devenir ce qu'il a été. Et par là-même, nourrir le doute, alimenter la distance critique, aiguïser la réflexivité sur le sens de nos choix d'aujourd'hui. Donner visibilité à cette histoire pour informer les pratiques actuelles et nourrir la vigilance sur toute pratique attentatoire aux droits humains, pour mieux préparer les politiques de demain : tels sont bien les enjeux de ce PNR 76, que le colloque de Sion a aussi voulu saisir et transmettre.

*Joëlle Droux
Université de Genève,
Faculté de psychologie
et des sciences de l'éducation*

L'ENFANT, SON DOSSIER ET SES DROITS

La gestion d'informations relatives à la situation d'un enfant sujet de mesure de protection doit également être lue au prisme des droits de l'enfant. En effet, dans la mesure où les informations personnelles tombent sous la définition de la protection de la vie privée prévue par l'article 16 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, une appréciation du respect de cette disposition s'impose lorsqu'il s'agit de constituer, de transmettre ou de conserver ces données sensibles.

Le manuel d'application de la convention relative aux droits de l'enfant¹ donne les indications suivantes :

«Pour assurer le respect de la vie privée, le législateur doit faire en sorte que l'enfant :

- connaisse l'existence de dossiers à son sujet ;
- sache pourquoi ces informations ont été conservées, et qui les contrôle ;
- puisse accéder à ces dossiers, qu'ils soient classés manuellement ou par des techniques électroniques ;
- puisse en contester, et au besoin faire rectifier, le contenu, en recourant si nécessaire à un organisme indépendant.

L'accès à ces informations doit être limité par la loi, ne pas être arbitraire et se situer dans la ligne de la Convention tout entière. L'enfant doit savoir qui a accès aux dossiers».

Les Lignes Directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants² demandent quant à elles de garantir qu'il y ait un enregistrement et un respect de la confidentialité des dossiers de chaque enfant et que ces dossiers «se déplacent» avec l'enfant afin de garantir que les processus et les arrangements de prise en charge soient bien documentés. La possibilité pour les enfants de réexaminer et de contribuer à l'élaboration de leurs dossiers confidentiels devrait être prévue. Une importance particulière est placée sur le type d'informations qui sont nécessaires (par exemple, l'inclusion de la situation familiale), la nécessité de présenter des informations à jour et complètes, et la question de l'accès au dossier. Le principe de confidentialité est souligné, mais l'accès doit être garanti aux professionnels autorisés en plus de l'enfant, et en général, de la famille concernée. Lorsque l'enfant et/ou la famille consulte le dossier, un service de conseil doit être disponible avant, pendant et après la consultation.

Si le terme d'enfant peut sembler en contradiction avec le caractère complexe et abstrait de la thématique, il doit toutefois être compris comme s'inscrivant également dans les dispositions générales de la CDE, en particulier le droit à la participation qui implique des mesures d'accompagnement

adéquates. Le cadre théorique apparaît comme un objectif très ambitieux, dans la mesure où il implique des ressources disponibles et parfois un changement de pratique. Il offre cependant un champ de réflexion intéressant, susceptible d'inspirer le praticien, dans la mesure où finalement ce n'est pas tant la possibilité de voir un mineur venir demander des comptes sur le contenu de son dossier qui est déterminant, mais plutôt le fait que la mise en œuvre d'un système performant puisse assurer une réelle conservation de l'information, susceptible d'être sollicitée par l'enfant ... devenu adulte.

*Hervé Boéchat
Rédacteur*

1 Manuel d'application de la convention relative aux droits de l'enfant édition entièrement révisée R. Hodgkin et P. Newell © Fonds des Nations Unies pour l'enfance 2002, p.22 ss.

2 «En marche vers la mise en œuvre des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants», p. 76 et 90. Disponible sous : <https://www.alternativecareguidelines.org/Portals/46/Moving-forward/En-marche-vers-la-mise-des-lignes-directrices-relatives-a-la-protection-v2.pdf>

LE « FIL ROUGE », OUTIL DE RECUEIL ET DE TRANSMISSION D'INFORMATIONS

Le Fil rouge a été créé en Belgique par des intervenants de services privés et publics impliqués à différents niveaux auprès des jeunes bénéficiant d'une mesure d'aide ou de protection. Cet outil a été conçu pour lutter contre l'éparpillement et l'oubli des données de vie des enfants pris en charge par des équipes se succédant les unes aux autres. Il formalise le recueil et la transmission d'informations concernant ces enfants, leur famille, leurs relations et leurs lieux de vie.

Le Fil rouge est un outil de travail, pas un livre de vie

Au début, cet outil était censé répondre à deux objectifs en même temps : formaliser la transmission des informations entre intervenants et composer une sorte de livre de vie auquel les bénéficiaires pourraient avoir accès. Mais en pratique il s'est révélé impossible de constituer un seul et même instrument utilisable directement par les professionnels et par les bénéficiaires, parce qu'une partie des données pouvaient être partagées par tous, mais une autre partie, nécessaire aux professionnels, ne pouvait pas être accessible telle quelle pour les bénéficiaires.

La formule qui a été retenue est celle d'un document rédigé par les professionnels et pour les professionnels, mais avec l'intention constante que ce document puisse être utile aux bénéficiaires. Le « fil rouge » n'est donc pas un « livre de vie » en tant que tel, comme celui que rédige l'enfant avec sa famille d'accueil ou son institution résidentielle. Le bénéficiaire ne peut avoir accès aux informations de « son » Fil rouge qu'avec l'aide d'un professionnel qui l'accompagne. Il y trouvera des éléments utiles pour

comprendre son histoire et retrouver la trace des personnes rencontrées dans ses différents lieux de vie.

Respect de la vie privée

La question de la légitimité de la démarche et celle du respect de la vie privée sont bien présentes dans la construction de cet outil destiné à recueillir, entre autres, des éléments de la vie intime des enfants et de leur famille. Pour que les bénéficiaires soient bien au courant de ce que leur Fil rouge contient, ils collaborent autant que possible à sa réalisation.

Les informations sauvegardées dans le Fil rouge doivent être protégées d'un usage inapproprié, notamment lorsqu'elles sont transmises d'un intervenant à l'autre : ici, ce sont les règles du secret professionnel qui sont d'application. En pratique, c'est toujours le bénéfice recherché pour l'enfant et ses parents qui est au centre de la démarche.

Descriptif de l'outil

Le recueil des données dans le Fil rouge se répartit sur plusieurs niveaux, à savoir :

1. une ligne de vie de l'enfant qui reprend les événements marquant pour lui et son entourage familial ainsi que les interventions des professionnels,
2. un génogramme détaillé,
3. un répertoire donnant des informations concrètes sur les personnes et les lieux importants pour l'enfant,
4. une anamnèse précisant les étapes et les contextes de vie successifs,
5. un résumé du travail réalisé au fur et à mesure par chaque service.

La finalité du « Fil rouge » est double. Pour le professionnel : c'est un outil de travail qui aide à

- entrer dans une relation de travail avec les bénéficiaires en relisant le Fil rouge avec eux et en le complétant ensemble,
- mieux percevoir la dynamique évolutive des situations, les événements répétitifs, les ressources et les faiblesses de chacun,
- s'inscrire dans un travail cohérent tenant compte des choix déjà opérés

et des actions entreprises avant leur intervention.

Pour l'enfant : c'est un outil de mémoire qui

- sauvegarde les détails de son parcours de vie,
- prend en compte la diversité de ses relations et de ses attachements,
- met en évidence sa continuité de vie,
- donne du sens aux décisions prises pour lui.

Le « Fil rouge » est un outil dynamique. Il s'adapte à chaque situation et se développe sur différents niveaux de temporalité : dans le temps présent : l'enfant, ses parents et ses proches se mettent au travail pour le compléter et comprennent mieux ce qui se passe pour eux ; dans la durée : les professionnels se le transmettent au fur et à mesure du déroulement des prises en charge ; dans le futur : l'enfant, l'adolescent ou l'adulte pourra y trouver les éléments nécessaires pour comprendre son histoire et les décisions prises pour lui.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site <http://www.fil-rouge-jeunesse.be> où vous trouverez plus de détails pratiques et des documents à télécharger. En Suisse, l'association Port d'attache a introduit le Fil rouge dans ses outils d'intervention et dans ses programmes de formation <https://www.portdattache.ch>.

Marie-France Lambert, psychologue.
Bruxelles



LE DEVOIR DE MÉMOIRE, LA PUISSANCE DE LA PHOTOGRAPHIE

Nombre de jeunes ont séjourné dans un foyer. Foyer et séjour : ces deux mots évoquent le souvenir, parfois douloureux, mélancolique, heureux ou encore brumeux d'un passage, d'un endroit où le temps en est l'empreinte. Un foyer, c'est un endroit de vie où des expériences se produisent. Des jeunes y viennent et repartent, chargés d'un vécu qui les construisent quoiqu'il en coûte. Ce qu'ils deviennent, des années après leur passage, nous ne le savons pas toujours. Parfois, ils gardent contact avec nous, les animateurs de ces lieux de passage. Parfois, nous apprenons ce qui leur arrive, comment ils évoluent dans la vie. Parfois, nous n'avons plus de nouvelles...

Jusqu'au jour où l'un d'eux, prend le téléphone et s'annonce. « Bonjour, je suis Sylvain... vous vous souvenez de moi? ». Que se produit-il en moi lorsque j'entends sa voix, quelle image me vient soudainement à l'esprit, que me vaut ce soudain retour en arrière, que m'évoque ce souvenir? Je travaille depuis trente ans dans un foyer pour adolescents. Trente ans de souvenirs qui ne m'appartiennent pas, ils sont partagés, vécus et je ne peux en légitimer la propriété. Chacun de ces moments est unique et est le fruit d'une relation, d'une construction à deux ou à plusieurs.

Les rapports écrits et notes conservées dans les dossiers apportent peu d'informations affectives sur le passage de nos jeunes. Lorsque parfois ils demandent de pouvoir y jeter un œil, ils ne trouvent pas ce qu'ils cherchent.

« Vous êtes toujours là? » me dit Sylvain. « Et qui d'autre que vous est encore là que je connais au foyer? ». La conversation s'engage et petit à petit des images plus précises apparaissent à ma mémoire. Sylvain me dit en quelques mots ce qu'il est devenu. Je me rends compte que le temps a fait son œuvre chez lui comme chez moi. Il me parle de ce dont il se souvient... puis il me dit : « Je n'ai pas de photos de mon passage au foyer et mes enfants aimeraient voir cette période de ma vie. Vous auriez quelque chose? Vous savez le camp en Ardèche et le film que nous avons réalisé avec Théo... ».

Je ressens ce besoin urgent de Sylvain de visiter son histoire, pour lui, pour ses enfants, une occasion aussi pour moi de l'inviter à venir boire un café et de partager un moment significatif. Car autant pour Sylvain que pour moi, ce moment choisi est le témoin du lien que le jeune revendique de son passage au foyer. Sylvain est passé me voir. Nous nous sommes serrés la main et l'émotion était palpable. Après le café, nous avons pris le temps de regarder les photos, échanger autour d'elles, de ce que faisait renaître en nous tel ou tel cliché.

La puissance de la photographie est telle qu'elle est l'un des trois vecteurs de transport instantané dans le souvenir. Le parfum et la musique en sont les deux autres. Qui de nous n'a pas pu observer à quel point une image, une chanson, un parfum ne nous laisse pas insensible et indemne à l'épreuve du temps. Cette nostalgie indispensable à notre construction, à notre âme, sans qui la vie n'aurait pas la même saveur.

Aujourd'hui, nous photographions tout, sans savoir vraiment la portée de notre geste dans le temps. On se dit aussi que nos jeunes, avec leur smartphone, ont tout ce qui leur faut. Sauf que c'est eux qui photographient leur vision du monde. Ils ne se voient que peu dans la scène. L'éducateur lui, a un pouvoir de témoignage intemporel lorsqu'il décide d'appuyer sur le déclencheur de l'appareil photo. Il immortalise un instant qui contribuera peut-être un jour à donner du sens à l'existence de Sylvain, pour lui, pour sa famille...

Ce devoir de mémoire au travers de la photographie est un acte bienveillant. Parfois nos jeunes ne souhaitent pas apparaître sur la photo. La gêne, le manque de confiance en eux, leur rapport à leur

propre image et d'autres raisons les amènent à refuser le cliché.

Sylvain était l'un de ceux-là, mais quelques « photos volées » sont bien là et témoignent de son passage et lui donnent une place inaliénable dans l'histoire de la maison, dans son histoire. Un sourire sur son visage me dit que nous avons bien fait d'appuyer sur le bouton. Je tends la photo à Sylvain : on le voit dans son kayak violet, équipé de son gilet de sauvetage bleu et son casque rouge, affairé à pagayer dans le rapide tumultueux du « Charlemagne » sur l'Ardèche. Vingt ans plus tard, Sylvain, le regard perdu, reconnecte avec son passé.

La mémoire ne réside pas que dans l'écriture, le flash instantané de la photographie est d'une puissance dont nul ne connaît l'impact qu'elle peut avoir sur notre vie. Notre mémoire a tendance à déformer la réalité et au fil du temps qui passe, notre besoin de vérification s'intensifie. Sylvain est reparti avec ses photos... et je me dis que « tout ça » valait la peine.

*Thierry Degoumois
Directeur-adjoint
de la Fondation J. & M. Sandoz*



DES PLACEMENTS ET DES SOUVENIRS

J'ai 38 ans et je m'appelle Natacha Soaed. Cela fait 12 ans que je suis photographe professionnelle. Mon travail porte souvent sur les enfants en difficulté et sur les institutions qui les aident à grandir. Dès mes 4 ans, j'ai moi-même vécu 14 ans dans un foyer puisque mes parents ne pouvaient pas s'occuper de moi.

© Natacha Soaed – Orphelinat Awlady Orphonage – Digla, Maadi, Le Caire



L'une des raisons pour lesquelles je suis devenue photographe émane du manque de photos de mon enfance et de mon désir de partager mon observation de la vie. Après avoir toujours eu l'impression d'être différente, ça me tenait à cœur de m'en servir dans mon domaine professionnel. Toute en gagnant en recul, j'ai pu prendre en compte des perspectives différentes et utiliser mes propres difficultés d'une façon constructive.

Des traces à retrouver de notre enfance

Natacha Soaed a gracieusement offert les différentes photographies qui illustrent ce n° de Perspectives et nous l'en remercions chaleureusement. Elle a assumé plusieurs mandats pour des institutions éducatives et de formation, de la petite enfance à l'adolescence. Elle se tient à votre disposition pour discuter de votre projet où sa contribution pourrait être utile.

Contact :
natachasoaed@gmail.com

Je parle souvent avec des « anciens » de foyers. Nous pensons qu'obtenir des informations sur notre enfance pourrait nous permettre de comprendre et éviter de reproduire des schémas relationnels problématiques. C'est souvent quand nous-mêmes devenons responsables d'un enfant ou quand nous nous heurtons à la difficulté de construire une relation sentimentale saine que nous cherchons à mieux comprendre notre histoire dans les dossiers du SPJ et d'institutions qui se sont occupées de nous.

Outre ce qui s'est passé dans nos lieux de vie, nous cherchons à comprendre pourquoi nous avons été placé-e-s, à savoir ce qu'il s'est passé et dit entre les adultes, pour pouvoir remettre en perspective nos ressentis et souvenirs. Nous avons besoin de prendre connaissance des maltraitances constatées dans notre enfance, des demandes de nos parents envers les institutions et des requêtes qui leur ont été faites par les professionnels, ainsi que des échecs.

Nous plonger dans ces rapports peut réveiller des souvenirs très douloureux, mais cela nous permet de nous confronter à nos ressentis et émotions face aux problèmes décrits au fil des événements et actes de nos parents. Il

est indispensable que les professionnels notent leurs observations concernant les échanges entre l'enfant et ses parents et que les décisions de justice soient consignées.

En ce qui me concerne, j'ai demandé mon dossier SPJ pour essayer de retrouver ma famille paternelle que je n'avais plus revue depuis mes 3 ans et pour retrouver des personnes témoins de mon histoire familiale.

Les éléments utiles

Mon dossier du Service de protection de la jeunesse était énorme et contenait beaucoup de papiers administratifs : des factures et des coûts... Mon souhait : réserver ces documents aux comptables.

De plus, le temps de conservation des dossiers est nettement insuffisant : beaucoup d'éléments anciens avaient été éliminés. Or, quand on est suffisamment mûr pour demander à les consulter, il est parfois trop tard. Je me souviens pourtant d'éducateurs fatigués de tous ces rapports à rédiger. Je suis surprise que leurs écrits aient été détruits.

Alors voici une proposition : prévoir deux dossiers, l'un pour les rapports des intervenants directs auprès de l'en-

fant et l'autre pour les aspects financiers et administratifs. J'ai trouvé quelques informations pertinentes rédigées par l'un des directeurs du foyer à propos de demandes de ma mère; des écrits d'assistants sociaux qui confirmaient que celle-ci était trop malade pour s'occuper de moi. Mais je n'y ai rien trouvé de précis sur son vrai problème. Il m'a fallu 32 ans pour obtenir le diagnostic psychiatrique de ma mère. Cela m'a enfin permis d'intégrer que j'étais différente d'elle et que sa maladie l'empêchait de comprendre mes besoins, mes manques et mes frustrations. Elle était incapable de prendre ses responsabilités et se percevait toujours en victime. Les informations sur ses propres difficultés m'ont conduite à poser un regard différent et bienveillant sur elle. J'ai observé que les enfants maltraités conservent aussi fréquemment une position victimaire dans leur vie. Ma recherche m'a permis de prendre mes

propres responsabilités pour mieux assumer ma vie d'adulte.

Sachant que mon père m'avait reconnue légalement, j'ai été choquée de constater dans le dossier qu'il ne s'y trouvait pas d'information sur lui ni sur son lieu de vie à l'étranger, rien de concret non plus sur la garde partagée qui se serait mal passée après le divorce de mes parents, ni de copie du livret de famille.

J'aurais aimé y trouver des éléments objectifs, des descriptions de faits réels, par exemple des rapports de police sur la violence constatée dans ma famille et pas uniquement les dires rapportés de ma mère sur sa peur de la violence de mon père et sur sa crainte qu'il ne me kidnappait.

De même, aucune explication n'était notifiée quant à la décision incompréhensible qui a été prise au début mon placement de m'attribuer de nouveaux

prénom et nom. Cela restera un mystère pour moi que personne n'ait empêché cela.

C'est en Egypte d'où mon père était originaire que j'ai recherché et trouvé plus tard une partie des réponses à mes questions.

En conclusion, j'aurais aimé trouver dans ces dossiers des traces plus concrètes de mon existence, des notes précises sur ce qui s'est déroulé entre mes parents, sur les relations entre ma mère et les professionnels qui s'occupaient de moi, mais aussi les observations sur mes relations à eux....

Tout cela m'aurait permis d'éclairer mon passé, de mieux comprendre mes schémas de vie et, surtout, retrouver ma famille paternelle avant le décès de mon père: des éléments importants pour pouvoir construire ma vie d'adulte dans des conditions sereines.

INTERVIEW D'UN ANCIEN ENFANT PLACÉ, OU QUAND L'ACCÈS AU DOSSIER PERSONNEL RELÈVE DU HASARD...

Cédric Bernard, rédacteur de Perspectives et directeur de foyers éducatifs à Genève, s'est entretenu avec un jeune homme en formation à la FOJ et qui a eu un parcours de placement durant son enfance. Leur échange est reproduit ici tel quel, les réponses apportées étant suffisamment éloquentes...

Peux-tu te présenter ?

Je m'appelle A. J., 21 ans, je suis en apprentissage d'assistant de bureau dans une Fondation. Durant mon enfance, j'ai pu expérimenter la vie en foyer, dans différentes structures, une pour les enfants, l'autre pour les adolescents.

Est-ce que tu sais qu'il y a des dossiers administratifs à ton nom quelque part dans lesquels on retrouve tous les documents reçus et produits durant tes années en foyer ?

Je suis au courant de ce dossier, je pense qu'il est stocké dans les archives de la Fondation, et peut-être même au service de protection de l'enfance si je ne me trompe pas.

Comment connais-tu l'existence de ces dossiers, est-ce qu'on t'a informé ?

Non, on ne m'a pas informé, je l'ai su en travaillant à la Fondation.

Avant de travailler à la Fondation, tu ignorais que cela existait ?

Oui tout-à-fait, mais je supposais qu'il existait des traces de mon passage dans

les foyers, avec tous les écrits des éducateurs/trices, mais je ne savais pas formellement où.

Est-ce que tu as consulté ton dossier ?

Jamais.

Est-ce que tu penses que tu seras un jour intéressé par consulter tes dossiers ?

Je dirais plutôt non, en tout cas à l'heure actuelle. Il n'y a pas d'élément particulier qui m'intéresse dans mon dossier.

Qu'est-ce qui pourrait être intéressant dans ces dossiers pour une personne qui voudrait les consulter ?

Je ne connais pas tout à fait le contenu de ces dossiers, j'imagine les écrits des éducateurs ? mais je ne suis pas intéressé. Mais ce qui pourrait m'intriguer, c'est l'évaluation que les éducateurs ont pu faire de moi en étant enfant, la description de la situation d'un point de vue professionnel. Je m'en rappelle bien en terme personnel, mais je n'ai pas pu avoir une vision globale de ma situation. D'avoir un œil plus large. C'est ça qui m'intéresserait si un jour je vais consul-

ter mon dossier. Je n'ai pas besoin de savoir pourquoi mes parents ont failli à leur rôle, parce que ce n'est pas parce qu'ils ont failli, que ce sera le cas pour moi. Toutes les informations qui me sont utiles sur mes parents, je les ai. Je n'ai pas besoin de plus de détail.

Est-ce que tu aurais besoin de « choses » qui pourraient te rappeler ces années, les jeunes que tu as côtoyés ?

J'ai reçu deux albums photos, c'est suffisant je pense. Et il y a les souvenirs qu'on garde.

Ces albums photos, tu les consultes régulièrement ?

Je ne les regarde pas, mais je les ai et peut-être je les regarderai plus tard. Je pense que ce sont des albums importants pour moi, c'est 15 ans de ma vie.

Est-ce que tu connais la démarche à faire pour obtenir tes dossiers ?

Non, je ne les connais pas, mais j'imagine qu'une demande doit-être faite.

LA TRANSMISSION...À L'HEURE DE LA RETRAITE

Après avoir dirigé durant plus de 30 ans une institution pour enfants et adolescents dits «difficiles», j'ai accepté d'écrire ces quelques lignes sur la notion de transmission, mais mon propos ne sera pas de nature scientifique. Il ne permettra pas davantage de savoir ce qui est juste ou ce qu'il faut faire pour transmettre son expérience une fois que «l'on quitte le bateau». Il se voudra davantage une réflexion propre à la transmission d'une expérience de vie dans une institution comme celle que je dirigeais, et pas forcément transposable à toute structure socio-éducative.

Faire évoluer une institution, qui plus est dans des orientations se voulant souvent innovantes, centrées sur l'intérêt supérieur de l'enfant et fondées sur l'individualisation des prestations ne peut, de mon point de vue, que prendre du temps, beaucoup de temps. En tant que systémicien, je trouve normal que les méthodes pédagogiques évoluent en permanence en s'inscrivant -ou pas- dans l'évolution sociétale du moment et en y participant toujours. Ces évolutions internes provoquent des «contre-attitudes» qui tendent à retrouver l'équilibre précédent, générant de nouvelles dynamiques, dans une sorte de «danse» perpétuelle incluant l'orchestre et tous ses instruments. On fait alors de nombreux «petits pas» pour arriver, un jour, à un changement réel de niveau logique...tout en sachant que ce nouvel équilibre va lui-même évoluer. La vie d'une institution est une respiration permanente avec ses essoufflements, ses accélérations...et parfois ses apnées.

Une maison comme la Fondation F.-L. Borel est quotidiennement confrontée à des enfants et adolescents-es qui, par leurs attitudes, leurs difficultés, génèrent des réactions émotionnelles parfois très vives chez les professionnels. Un des rôles de la direction consiste à assurer la meilleure gestion possible des impacts émotionnels ressentis par les adultes, afin de conserver une position «meta» et ne pas être pris dans une spirale de contre-attitudes. Paul-Louis Ladame, 1^{er} directeur de la Fondation Borel, l'écrivait déjà en 1883 alors qu'il avait refusé de donner aux journaux des détails personnels sur un enfant qui avait mis le feu à la ferme de l'institution, ceci afin de le protéger d'une «vindictte publique»: «L'intérêt des

enfants, surtout de ceux qui sont élevés dans les établissements publics, exige qu'on s'occupe d'eux, en dehors d'eux et au-dessus d'eux». Il est là question de valeurs qui ne se transmettent pas comme on transmet les comptes d'une institution lorsque l'on prend sa retraite. La transmission de «bonnes pratiques» ne peut à mon sens relever d'un apprentissage, ni d'une formation. Quel que soit le cahier des charges d'un poste, j'ai toujours constaté que c'est en fait la personne qui, par son histoire, ses expériences, sa formation bien sûr, va habiter sa fonction et la «colorer». Transmettre des attitudes à adopter, des manières de procéder face à un problème est dès lors un vœu pieux, car il doit y avoir une congruence entre la personne et ce qu'elle pose comme actes. La transmission de son expérience se réalise en continu avant la transmission formelle, par l'implémentation progressive dans la réalité quotidienne des valeurs que l'on estime importantes et qui, peu à peu, entrent parfois dans «l'ADN» de l'institution. Pour ma part, ce sont notamment l'importance attribuée à la place de l'enfant et à sa famille, l'attention portée à la souffrance de l'enfant et l'individualisation des réponses, qui ont toujours été centrales, discutées, remises en cause, publiées dans divers articles, etc. Cette approche d'ordre systémique constitue un des fondements que je souhaitais transmettre, mais qui ne peut en fait l'être que proportionnellement au niveau d'intégration de ces valeurs dans la vie quotidienne de l'institution, dans les relations entre les enfants et les adultes ou entre les adultes eux-mêmes.

C'est en me fondant sur ces éléments que j'ai fait, à l'heure de ma retraite, le seul choix qui me semblait possible et respectueux de mon successeur, choix qu'avait d'ailleurs déjà fait en 1991 mon prédécesseur à mon égard. Ce choix a consisté à présenter de manière approfondie au nouveau directeur, la réalité institutionnelle telle que je la perçois, mais ceci avant mon départ de l'institution, en incluant mes valeurs et mes convictions. Une fois mon successeur présent, j'ai veillé à rester à sa disposition pour toute question, mais sans ne plus du tout intervenir au niveau de l'institution, sans tuitage et sans «supervision». C'est à la personne de mettre en place ses propres réponses, avec sa

personnalité, et d'entamer une démarche où ce qui a été réalisé préalablement et dont il a eu connaissance, sera repris -ou pas- en fonction de l'intégration réelle de ces valeurs chez chacun.

Toute crise ou toute phase insécure génère une évolution. Un changement de direction constitue une opportunité importante dans l'évolution du système institutionnel. Quoi qu'il se passe ensuite, la réalité construite préalablement et au fil du temps, durant des années, jouera un rôle sur ce qui sera. Elle fera partie intégrante du nouvel équilibre et la notion de transmission ne pourra s'objectiver que bien des années plus tard, un petit peu à l'instar du propos de Paul-Louis Ladame cité plus haut. On est là dans le champ de la complexité...simplement et heureusement.

Jean-Marie Villat

Directeur de la Fondation F.-L. Borel de 1991 à 2021

Intervenant systémique EFTA et superviseur d'institutions pour enfants et adolescents-es

AGENDA

4 février 2022 à Berne
Commission fédérale de l'enfance et de la Jeunesse
«Perspective de genre dans le travail avec les enfants et les jeunes. Des pistes pour agir»
Programme et inscription: <https://ekkj.admin.ch/fr/manifestations/conferences-de-la-cfej/2022>

25 décembre 2021: Noël
L'équipe de rédaction de Perspectives vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !



Équipe de rédaction:

Hervé Boéchat, Marc Berger, Cédric Bernard.

Dessin: Debuhme.

Graphisme: Didier Oberson.

Impression 250 exemplaires: Flyerline Schweiz AG

Source photos: Natacha Soaed

PRATIQUES
INNOVANTES
EN ÉDUCATION
SOCIALE

PERSPECTIVES